



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 18 juin 2020 -

Délibération n°3.1.18/06/2020 relative à l'approbation des demandes de labellisation des associations au titre de l'année 2020/21

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-4, L712-6 et L712-6-1,
Vu la délibération de la CFVU du CAC du 13 février 2020 relative à la charte de labellisation des
associations étudiantes,*

**Liste des associations ayant déposé une demande de labellisation :
Dossier complet et respectant les conditions attendues**

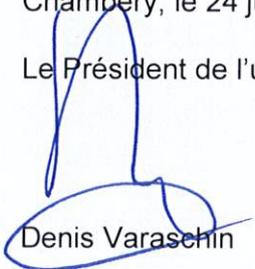
- Kfête équitable

Résultat des votes : 30 membres en exercice, 18 membres présents ou représentés, suffrages exprimés =
18 voix : 18 pour.

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après
en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la demande de
labellisation de l'association K'Fête équitable, pour l'année universitaire 2020-2021.**

Chambéry, le 24 juin 2020

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc


Denis Varaschin